

cées. Comment expliquer que le gouvernement mette tant de temps à intervenir? Comment se fait-il que le gouvernement fasse toujours la sourde oreille alors que deux députés libéraux de la Nouvelle-Écosse siègent au cabinet? J'ose espérer qu'ils tiendront compte de mon intervention et qu'ils prendront des mesures concrètes dans un avenir rapproché.

Si le gouvernement cherche des idées sur la façon de redonner du travail aux Canadiens, qu'il commence par l'entreprise canadienne ou le secteur privé. Il devrait encourager les entreprises canadiennes à investir. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il nous faut refourbir nos armes en matière d'économie pour nous préparer aux temps difficiles qui nous attendent. Les Japonais et les Allemands l'ont fait après la Seconde Guerre mondiale et nous sommes tous témoins des résultats. Pour nous mettre sur cette voie, il nous faudra des hommes d'affaires et des planificateurs très futés. Les risques qu'il nous faudra courir requièrent une grande confiance dans notre économie et beaucoup de courage; mais, après tout, ces sentiments ne sont-ils pas ceux qui animent le secteur privé et le milieu des affaires?

Ensuite, il nous faudra expressément accroître la recherche et le développement. Dans les années 1980 et 1990, seul l'accroissement de la productivité permettra de réaliser des gains sur les plans économique et industriel, gains dont dépend le progrès social. L'un des meilleurs moyens de réaliser ces gains, c'est la technologie de pointe. Les Canadiens se sont habitués à utiliser des techniques mises au point à l'étranger. Les dépenses effectuées au Canada au titre de la recherche et du développement sont tombées de 1.4 p. 100 à 0.9 p. 100 du PNB; c'est d'autant plus maigre que chez nos concurrents elles représentent plus de 2 p. 100.

Si, du point de vue technique, nous souhaitons devenir indépendants et concurrentiels et réaliser des progrès économiques, nous devons faire mieux que cela. Autrement, il nous faudra payer cher de ne pas nous être intéressés aux industries de l'avenir. Je ne prétends pas qu'il incombe uniquement au gouvernement fédéral d'investir davantage dans la recherche et le développement. Ce dernier peut favoriser les investissements, mais, à mon avis, ce sont surtout les particuliers et les chefs de petites entreprises qui doivent investir.

Les entreprises canadiennes devraient en outre se tourner davantage vers l'étranger. Compte tenu de notre balance des paiements et des perspectives nationales restreintes pour les économies d'échelle, il nous faudra désormais envisager le développement de nos entreprises dans une perspective internationale. L'avenir est à nous et, à cet égard, le gouvernement fédéral, par l'entremise de ses hauts commissaires et de ses attachés commerciaux répartis un peu partout dans le monde, peut se montrer des plus utiles.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire qu'il est 5 heures.

• (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le

Dérivation Garrison

député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—La loi sur les pensions—La délégation des pouvoirs aux termes de l'article 33; le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins)—Le tarif des douanes—On demande la suppression du droit de douane grevant les gilets pare-balles; le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant)—Les forces armées canadiennes—L'essai de défoliants chimiques.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

Les articles nos 25 et 27 sont reportés du consentement unanime.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA DÉRIVATION GARRISON—MESURES PROPOSÉES EN VUE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT DU MANITOBA

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'adopter toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'achèvement des travaux de dérivation Garrison, dans l'État du Dakota du nord, ne cause aucun dommage à l'environnement du Manitoba, et que ces mesures devraient inclure:

1. la tenue d'une réunion conjointe des autorités provinciales, fédérales et de l'État du Dakota du nord qui sont touchées par le projet Garrison,
2. l'offre d'une aide juridique et technique aux groupes de citoyens qui, au Canada, cherchent actuellement à faire cesser les travaux,
3. la comparution, devant le Tribunal mondial, du gouvernement des États-Unis, au cas où le Canada ne réussirait pas à obtenir de garanties satisfaisantes relativement à la sécurité future de son environnement.

—Monsieur l'Orateur, j'interviens dans ce débat avec des sentiments mitigés. Pour ce qui est du côté positif, je suis content de pouvoir parler à la Chambre de questions qui préoccupent mes électeurs. Pour ce qui est du côté négatif, je trouve plutôt triste qu'en tant d'années, on ait si peu fait pour résoudre ce problème.

Pour bien comprendre le projet Garrison, il faut en étudier la genèse, en particulier dans le Dakota du Nord. Le projet qui consiste à utiliser les eaux du Missouri pour irriguer les terres arides du Dakota du Nord est plus ancien que l'État lui-même. C'est de 1887 que date le premier document où l'on constate un intérêt pour le projet Garrison et où l'on exprime le désir d'effectuer des travaux de dérivation. Presque à la même époque, il y eut une conférence constitutionnelle à l'issue de laquelle le Dakota du Nord est devenu un État et une demande fut adressée au Congrès des États-Unis pour que le gouvernement effectue les travaux de dérivation en question. Cette demande n'eut pas de suite. Dans les années 1930, après que la grande sécheresse eut dévasté la majeure partie des Prairies, dont le Dakota du Nord, on songea à nouveau à construire un système d'irrigation qui utiliserait les eaux du Missouri. L'idée fit rapidement son chemin et en 1935, une nouvelle demande fut adressée au Congrès américain pour que le gouvernement construise le système de dérivation en question.